

## Rapport d'instruction

**Dossier ADEME N°:** 1328C0171      **Dossier AAUC/CTC N°:** 13088

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>		<b>Commune d'Ucciani</b>	
<i>Adresse</i>		Mairie d'Ucciani 20133 Ucciani	
<i>CODE NAF</i>			
<i>SIRET</i>		21200135800010	
<i>Responsable Légal</i>		Henri FRANCESCHI (Maire)	
<b>Opération</b>		Rénovation de l'éclairage public (117 points composés de vieux luminaires équipés de lampes très énergivores) de la commune afin de réaliser des économies d'énergie	
<b>Lieu de réalisation</b>		Ucciani (Corse du Sud)	
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>		T3 -T4 2014	
<b>CPER 2014-2020</b>		ProDEME (ADEME/CTC)	
<b>Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER</b>		non	
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>		non	
<b>Instructeurs :</b>			
<b>ADEME :</b> BOLLINI Virginie		<b>AAUC/CTC :</b> AMBACH ALBERTINI Judicaël	
<b>Gestionnaires :</b>			
<b>ADEME :</b> ELORRIAGA Julie		<b>AAUC/CTC :</b> ROCCA SERRA Muriel	
<b>ADEME</b>		<b>AAUC / CTC</b>	
<b>Date de la demande</b>	19/09/2013	<b>Date de la demande</b>	19/09/2013
<b>Date de réception</b>	04/10/2013	<b>Date de réception de la demande</b>	01/10/2013
<b>Date d'accusé de réception</b>	07/10/2013	<b>Date AR du dossier complet</b>	
<b>Date du Comité de Gestion</b>		15/04/2014	

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	
Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	FCTVA
Financement	Autofinancement
<b>CADRE DE L'OPERATION</b>	
Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	
<b>MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS</b>	
<b>ADEME</b>	L'éclairage public pèse pour 20 % dans le bilan énergétique global des communes de moins de 2 000 habitants et représente en moyenne la moitié de leurs consommations d'électricité.
<b>CTC / AAUC</b>	Un récent rapport européen montre qu'il est possible d'économiser plus de 60% de la consommation d'énergie alors que cette même consommation représente plus de 30% de la facture énergétique d'une commune. Ce projet permettant à la commune d'économiser plus de 50% de sa facture consacrée à l'éclairage public, conformément à la fiche N°12 de la convention PRODEME.

## ANNEXE 1 - Annexe Technique

<b>Contexte :</b>	La commune souhaite réaliser la rénovation de son éclairage public (117 points) afin de réaliser des économies d'énergie, il est composé de vieux luminaires équipés de lampes et d'optiques fortement consommateurs.
-------------------	---

<b>Lieu de réalisation :</b>	Ucciani (Corse du Sud)
------------------------------	------------------------

<b>Description technique de l'opération :</b>	La commune va remplacer ses anciens luminaires (117) par des luminaires plus performants, des luminaires à LED de 48W ainsi que le remplacement des armoires de comptage et de protection et le réglage fin des différentes horloges.			
	Le projet vise une réduction de 2/3 des consommations électriques.			
	Avant travaux	Consommation	46 509	kWh
		Puissance	15	kW
	Après travaux	Consommation	15 040	kWh
Puissance		0,6	kW	

Indicateurs énergétiques et environnementaux	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	SO	31 469	24,07	7,6	7,30
<b>Hypothèses</b>	<i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</i> <i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i> <i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</i> teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)				
<b>Indicateurs économiques</b>	Facture énergétique avant travaux avec maintenance			6 531	€/an
	Facture énergétique après travaux avec maintenance			1 805	€/an
	Investissement			131 820	€
	TRB hors subvention			27,9	an
	TRB avec subvention			5,6	an

<b>Contenu du rapport final</b>	Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement  Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.
---------------------------------	--

## ANNEXE FINANCIERE

### ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328C0171  
Dossier PRODEME N°13088

#### 1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
93 Têtes complète avec LED 48 W	120 900,00	120 900,00
24 LEDs 48 W sur luminaires existants	4 320,00	4 320,00
11 Armoires de comptage et de protection	6 600,00	6 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>131 820,00</b>	<b>131 820,00</b>

#### 2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en œuvre avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et l'Etat dans le cadre du Programme du Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (PRODEME) 2014. Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

Le bénéficiaire est une commune soumise au régime de la FCTVA.

##### 2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût de l'installation.

Coût de l'investissement	131 820,00 €
<b>Assiette</b>	<b>131 820,00 €</b>

##### 2.2 - Détermination du montant de l'aide

L'aide aux investissements est conditionnée à une diminution des consommations énergétiques de l'installation de 60% et est un forfait de 1600€ par point lumineux plafonnée par un taux maximum de 40%

Forfait de 1600 € par point lumineux	187 200,00 €
Dépenses éligibles à justifier	131 820,00 €
<b>Aide</b>	<b>131 820,00 €</b>

##### 2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'installation (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide Publique maximale (en €HT)
Installation	131 820,00	131 820,00	131 820,00	<b>52 728,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131 820,00</b>	<b>131 820,00</b>	<b>131 820,00</b>	<b>52 728,00</b>

#### 3 - Plan de financement prévisionnel

##### • Sur les dépenses éligibles à justifier :

CG 2A	35 987,00 €	27,30%
CTC	35 987,00 €	27,30%
<b>ADEME</b>	<b>33 482,00 €</b>	<b>25,40%</b>
Bénéficiaire	26 364,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>131 820,00 €</b>	<b>100,00%</b>

##### • Sur le coût admissible :

CG 2A	35 987,00 €	27,30%
CTC	35 987,00 €	27,30%
<b>ADEME</b>	<b>33 482,00 €</b>	<b>25,40%</b>
Bénéficiaire	26 364,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>131 820,00 €</b>	<b>100,00%</b>